

INTERDICTION PROVISOIRE
DE STATIONNEMENT
100, Boulevard Louis Pasquet

PUBLIÉ LE 31 JUL. 2024

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 25 juillet 2024 formulée par l'entreprise Déménagements ROBERT sise Av Gabriel Voisin 13300 Salon de Provence concernant des opérations de déménagement,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de permettre des opérations de déménagement, **le stationnement de tous les véhicules, à l'exception de celui du pétitionnaire, est provisoirement interdit sur deux (2) emplacements « livraison » au plus près du N° 100, Boulevard Louis Pasquet (devant l'institut de beauté :**

Le 12 août 2024

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction, visés à l'article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 – La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par le pétitionnaire Dem. Robert, 48h00 avant le début des opérations

ARTICLE 4 –Le pétitionnaire doit acquitter une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2022.

Elle est de 9,70€ par emplacement et par jour. Frais de gestion 5€/ dossier.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le 30 JUL. 2024


P/Le Maire
Par Délégation, Michel ROUX
Premier Adjoint au Maire
Vice- Président de la Métropole



GESTION DOMAINE PUBLIC
24 JUL. 2024
SERVICE VOIRIE



SAISON VOIRIE
24 JUL. 2024
GESTION DOMAINE PUBLIC

**DEMANDE DE DEROGATION
DE TONNAGE > 3,5T**

Nom de l'entreprise... DEMEMAGEMENTS ROBERT
Adresse... Avenue Gabriel Voisin
13300 SALON de Provence
Mail... michel@dememagements-robert.com
Téléphone... 04.90.565.565
Tonnage des véhicules... 16T
Longueur des véhicules... 10 Metres
Nombre d'essieux... 2
Nature de l'intervention ou des Travaux... Deménagement M. MARTIN
Adresse du chantier... 100 Bld Louis Pasquet
Voies empruntées (obligatoire de lister toutes les voies empruntées).....
Av Georges Borel → Avenue Michelet →
Bld de la République → Bld Victor Joly → Bld Louis Pasquet
Date(s) d'intervention... lundi 12 Aout 24.

Fait à Salon de Provence

Le... 22/07/24

Le demandeur Dememagements ROBERT S.A.S.
ZAC de la Gare - Route d'ARLES
13300 SALON DE PROVENCE
Tél : 04.90.565.565 - Fax : 04.90.56.71.33.
Siret : 320 788 383 00059 - APE : 4942Z
TVA Intracommunautaire - FR31390788383

Avis Voirie

- Soumis à Dérogation de tonnage Non soumis à Dérogation de tonnage
 Autorisé Refusé

Police Administrative
☎ 04.90.44.89.62 -
e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org

F3
OK

01/01/2024 -> 31/12/2024

Mairie de Salon de Provence
Service Réglementation administrative
174 place de l'Hôtel de Ville
13300 Salon-de-Provence France
Tél : 04 90 44 89 62
Facture du 25/07/2024

Ets DEMENAGEMENTS ROBERT
AVENUE GABRIEL VOISIN
13300 SALON DE PROVENCE

A régler avant le **Dès réception de la présente facture**
Chèque à l'ordre de "La Régie domaine public"

Code tiers :

100 Bd Louis Pasquet

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
ODP			
Frais de gestion ODP (/forfait) <i>Frais de gestion 1,00 - Période : 12/08/2024 - 12/08/2024</i>	1,00	5,00	5,00
STA ZONE PAYANTE AVEC RESA (/forfait) <i>Jour(s) 1,00 * Véhicule(s) 2,00 - Période : 12/08/2024 - 12/08/2024</i>	2,00	9,70	19,40
Total (En Eur) :			24,40

(*) Quantité arrondie au centième inférieur

Références pour le paiement en ligne

Paiement en ligne : Possibilité de payer en ligne de manière sécurisée via le service TIPI du Trésor Public en vous rendant à l'adresse web suivante :

URL : <https://portailtipi.geodp.io/#!/sdp> - Code régie : 048823

ODP : N° FACTURE : 0240001500682 - MONTANT : 24,40 €

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : DEMENAGEMENTS ROBERT
N° FACTURE : 0240001500682



DATE : 25/07/2024
SOMME DUE: 24,40 €